

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

---

---

# RECUEIL

## des actes administratifs

### de la préfecture et des services déconcentrés de l'État

---

---

#### SOMMAIRE

##### **Actes du préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.**

ARRÊTÉ préfectoral n° 594 du 19 octobre 2018 modifiant l'arrêté n° 691 du 18 octobre 2017 portant désignation des membres du conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 193).



##### **Actes du préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.**

—

**ARRÊTÉ préfectoral n° 594 du 19 octobre 2018  
modifiant l'arrêté n° 691 du 18 octobre 2017  
portant désignation des membres du conseil  
d'administration de la caisse de prévoyance sociale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon.**

LE PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON,  
*CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE,  
CHEVALIER DES ARTS ET DES LETTRES*

Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, notamment son article 42 ;

Vu l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977 modifiée, portant extension et adaptation au département de Saint-Pierre-et-Miquelon de diverses dispositions relatives aux affaires sociales ;

Vu le décret n° 80-241 du 3 avril 1980 relatif au conseil d'administration et à l'organisation administrative et financière de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 691 du 18 octobre 2017 portant désignation des membres du conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le courrier de démission de M. Alain Tanguy et la proposition de l'union départementale Force Ouvrière datés du 14 septembre 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

*Arrête :*

Art. 1<sup>er</sup>. — Mme Sophie Briand-Heudes est désignée membre du conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon en remplacement de M. Alain Tanguy, démissionnaire.

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le directeur de la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au recueil de actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Saint-Pierre, le 19 octobre 2018.

*Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,*

Grégory Lecru



---

*Saint-Pierre. — Imprimerie administrative.*

**Le numéro : 2,20 €**